

Descriptif et compétences spécifiques pour la formation « Code du Développement Territorial (CoDT)»

Descriptif de la formation

Objectifs

A la fin du cours de la formation « Code du Développement Territorial», l'apprenant sera capable :

- de déterminer et d'expliciter les différents outils du CoDT ;
- de déterminer les acteurs intervenant dans la planification et plus précisément les autorités compétentes et leur rôle ;
- de déterminer les différents délais de rigueur des intervenants dans la planification du processus ;
- de déterminer les actes et travaux nécessitant ou pas un permis d'urbanisme ou l'intervention d'un architecte ;
- d'expliquer le principe de mise en œuvre de la décentralisation ;
- de résoudre des cas pratiques de mises en situation en s'aidant des différents outils découverts lors de la formation.

Volume horaire : 20 heures (examen compris)

Public : Cette formation fait partie des choix proposés dans le cadre des programmes suivants : D1/D2 administratif, D2/D3 administratif, D4/D5 administratifs, promotion des niveaux B1,B2,B3, B4 au niveau A1 spécifique, D7/D8 technique, D9/D10 technique, promotion des niveaux D7,D8,D9,D10 au niveau A1 technique.

Lieu(x) de formation : Mons, Tournai, Morlanwelz, Marcinelle (choix à préciser dans la candidature).

Horaire : En soirée (17h30 -20h).

Compétences spécifiques pour les formations RGB

• **Respecter les objectifs des formations**

Des objectifs pour chacun des cours ont été validés par le CRF. Les formateurs dispensant ces matières sont tenus de respecter ces objectifs.

• **Utiliser et mettre en application les fiches descriptives**

Des fiches descriptives ont été établies en collaboration avec les formateurs pour chacun de ces cours.

Ces fiches constituent un fil rouge à respecter par l'ensemble des formateurs. Elles visent à assurer une cohérence entre les différents groupes organisés pour une même matière et reposent sur une

triple concordance entre les objectifs du cours, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation des acquis.

Les formateurs s'engagent à respecter ce qui est convenu dans les fiches descriptives.

- **Favoriser une approche pédagogique participative**

Une approche pédagogique participative est encouragée. Ces méthodes sont en lien avec les objectifs des formations.

Pour certaines matières, des compétences spécifiques sont requises en matière d'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

- **Être disponible aux périodes requises par la planification des formations**

Les formations sont organisées selon un planning défini. Lorsqu'une formation nécessite la mise en place de plusieurs groupes, la planification de l'ensemble des groupes est organisée en parallèle sur une même période.

Les formateurs doivent être disponibles à la période concernée.

Les formateurs peuvent solliciter d'être désignés pour plusieurs matières. Dans ce cas, lors de la désignation, leur disponibilité sera prise en compte afin de déterminer si cela est compatible avec la programmation des cours.

- **Participer à l'amélioration des formations**

Les formateurs complètent une autoévaluation à la fin de leur formation. Les formateurs signalent, le cas échéant, les améliorations à apporter aux formations et à leur organisation.

Les responsables des cellules pédagogique et RGB se tiennent à la disposition des formateurs.

Compétences spécifiques pour la formation « Code du Développement Territorial »

Cette formation nécessite de connaître les dispositions envisagées dans le Code du Développement Territorial. Les formateurs doivent disposer également de compétences « pratico-pratiques » afin de pouvoir illustrer la matière de manière concrète et envisager des cas pratiques de mises en situation. Une expérience professionnelle en la matière est donc requise de la part des formateurs.

La matière est dense, le formateur doit donc organiser le temps de formation de manière à envisager l'ensemble des objectifs en mettant en évidence les notions importantes pour chacun d'entre eux.

Il s'agit d'une matière « technique ». Les formateurs veilleront tout particulièrement à adapter leur communication à un public non averti.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
vanessa.iserbyt@hainaut.be